

PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

Le Mans, le 22 janvier 2017

**Épisode de pollution de l'air aux particules fines
dans le département de la Sarthe**

Air Pays de la Loire prévoit pour demain lundi 23 janvier 2017, un niveau de pollution aux particules fines qui dépasse le seuil d'alerte. Il restera persistant pour le département de la Sarthe.

Par conséquent, les mesures réglementaires prévues par l'arrêté préfectoral n° 201593-006 du 3 avril 2015 entrent en vigueur à compter du lundi 23 janvier 2017 à 00h00. Ces mesures resteront applicables jusqu'à la fin de l'épisode de pollution :

La vitesse maximale sur tout le réseau autoroutier et routier en 2X2 voies du département (rocares périphériques incluses) est abaissée de 20 km/h, sans descendre en dessous de 70 km/h.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site <http://www.airpl.org/>

Destinataires :

- Ouest-France
- Le Maine Libre
- France Bleu Maine
- France 3
- Liste Communication

Communiqué de presse